



DEPARTEMENT DE L'ENERGIE ET DES MINES
DIRECTION DES RESSOURCES, DES AFFAIRES
GENERALES ET DES SYSTEME D'INFORMATION

Décision d'annulation de l'appel d'offres n° 02/2021/DRAGSI

**Le Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Environnement
(Département de l'Energie et des Mines)**

- Vu le décret n°02.12.349 du 8 Joumada 11434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics ;
- Vu l'appel d'offres ouvert n°2/2021/DRAGSI du 25/06/2021 relatif aux travaux de peinture des façades et parties extérieurs du bâtiment B du siège du Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement (Département de l'Energie et des Mines) sis à Rabat-Agdal.
- Vu le paragraphe 1 de l'article 45 du décret n°02.12.349 du 20/03/2013 qui stipule que « l'autorité compétente peut, sans de ce fait encourir aucune responsabilité à l'égard des concurrents et quel que soit le stade de la procédure pour la conclusion du marché, annuler l'appel d'offres » ;
- Vu que le programme prévisionnel des marchés du Département de l'Energie et des Mines, à lancer au titre de l'année 2021 a précisé que ledit appel d'offres est réservé aux PME, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs nationaux ;
- Vu qu'il n'est pas mentionné dans l'avis d'appel d'offres lancé par le Département de l'Energie et des Mines, que l'appel d'offres est réservé aux PME, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs nationaux.

Décide :

Article 1 : L'appel d'offres ouvert n°02/2021/DRAGSI cité ci-dessus est annulé pour vice de procédure.

Article 2 : Ledit appel d'offres sera relancé incessamment.

Pour le Ministre de l'Energie, des Mines
et de l'Environnement
Le Secrétaire Général du Département
de l'Energie et des Mines

Signé : Mohammed GHAZALI

24 JUIN 2021